



LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le **19 AVR. 2016**

Madame la Contrôleure générale

Par courrier en date du 2 septembre 2015, vous avez fait parvenir à ma prédécesseur le rapport définitif du centre éducatif fermé implanté à Saint-Brice-sous-Forêt (Val d'Oise) comme suite à la visite qui s'est déroulée du 12 au 15 mars 2012.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux observations sur les différents points mis en exergue dans ledit rapport, en attirant votre attention sur le laps de temps important (quatre ans) écoulé depuis votre visite de l'établissement.

Vous avez appelé l'attention sur le cadre de vie du CEF et l'aménagement irrationnel des espaces. En réponse à vos observations, une restructuration des locaux a été menée entre 2012 et 2013 pour améliorer l'accueil des mineurs et les conditions de réalisation des entretiens éducatifs.

Différents travaux ont permis un nouvel aménagement des espaces dès la rentrée de septembre 2012 :

- Création d'un espace pédagogique dédié « Pôle Pédagogique de Socialisation et d'Insertion (PPSI) », avec deux salles de cours, une salle de sport et un bureau d'entretien.
- Affectation de l'ancien atelier à la mise en œuvre des activités. Cette salle a fait l'objet d'un projet de réaménagement avec les jeunes pour devenir *la Maison des jeunes et de la citoyenneté*, inaugurée en juin 2015.
- Le déplacement des bureaux du responsable d'unité éducative (RUE) et de la psychologue, qui a permis la création d'un salon et d'un espace multimédia pour les jeunes, au sein des locaux de vie, en lieu et place de la salle de réunion de mars 2012.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

Ces aménagements, on rendu possible la création de pièces garantissant la confidentialité pour réaliser les entretiens individuel des mineurs.

La *maison des jeunes et de la citoyenneté* permet aussi d'accueillir les parents lorsqu'ils viennent visiter leurs enfants le week-end.

Par ailleurs, des emménagements ont été réalisés dans les espaces dédiés aux jeunes dans le but de leur permettre de s'approprier le CEF comme lieu de vie (télévision et meubles de salon, embellissement de la salle réfectoire, création d'un hall d'entrée avec des banquettes de repos, création d'une salle de jeux et d'échange au 2^{ème} étage de l'hébergement, d'une salle de sport avec sanitaires).

Une chambre au rez-de-chaussée de l'hébergement est prévue pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR). Le dispositif mécanique d'aide aux PMR est installé depuis 2010 mais il n'y a pas de douche ou salle d'eau prévue. Cette chambre n'a jamais servi et est utilisée comme bureau de la Responsable d'unité depuis juin 2013, qui peut néanmoins être réaménagée à tout moment.

Vous vous êtes inquiété de l'état de propreté des locaux, notamment des sanitaires. La direction du CEF a positionné prioritairement la maitresse de maison sur l'entretien des parties communes et sur l'hébergement des mineurs. Le projet éducatif prévoit désormais que les mineurs participent aux tâches ménagères et à l'entretien du CEF.

Vous avez évoqué également l'absence de projet de service formalisé et fédérateur, ce qui nuit à la cohésion d'équipe.

L'actualisation du projet d'établissement de 2011 a démarré en juin 2014 et doit aboutir à un projet de service en juin 2016. L'ensemble de l'équipe s'est inscrit dans la démarche, pour construire une identité de service et consolider le projet de fonctionnement en adéquation avec le cahier des charges des CEF. La volonté d'améliorer la qualité des prestations est partagée par tous les professionnels. Le changement de responsable d'unité éducative (RUE) et l'arrivée d'une infirmière ont permis une nouvelle dynamique.

Pour ce qui concerne vos remarques sur la nécessité d'harmoniser et formaliser les règles de fonctionnement, un séminaire est mis en place à chaque rentrée, depuis le 1^{er} septembre 2014. Son but est l'harmonisation des pratiques dans les prises en charge individuelle et collective, mais aussi le recueil des bonnes pratiques. Chaque agent reçoit un livret d'accueil dans lequel figurent des fiches récapitulant les tâches à accomplir selon le type de service ou le poste de travail occupé.

Dans le même souci de formalisation et de normalisation, une refonte du dossier des mineurs et du projet éducatif individualisé a été réalisée : le dossier papier du mineur est rangé dans une armoire scellée au niveau du local administratif. Il contient l'ensemble des documents administratifs et judiciaires accessibles au personnel éducatif. Un dossier santé est conservé à l'infirmierie mais une « sous-cote », comprenant les renseignements essentiels sur la santé de chaque mineur est insérée dans leur dossier.

Un dossier électronique est toujours enregistré sur le réseau informatique ce qui permet aux éducateurs d'avoir un accès rapide à diverses fiches pré-remplies en cas de déclaration de fugues ou de recherche de renseignements (coordonnées parents, magistrats, autres services). Les

éducateurs peuvent aussi voir facilement l'ensemble des notes rédigées depuis le placement dans l'établissement.

Les questions relatives à la discipline et aux sanctions ont aussi été travaillées dès le mois d'octobre 2012. Les premiers actes de la nouvelle direction ont concerné la modification du règlement de fonctionnement pour restaurer l'autorité éducative. Une priorité était donnée à l'affichage de catégories de sanctions correspondant aux divers manquements et non-respects du règlement. La mise en place depuis septembre 2015 d'une échelle de sanction a abouti à la création d'une grille d'évaluation des jeunes, en attribuant des gratifications et des sanctions (carton rouge, vert, jaune).

Les éducateurs ont le devoir d'évoquer ce règlement lors de l'entretien d'accueil et de chaque entretien hebdomadaire si cela est nécessaire. Le projet éducatif et le déroulement du placement sont évoqués dès l'accueil du jeune et formalisés dans le document individuel de prise en charge avec les parents, le jeune et l'éducateur de milieu ouvert. Des référents sont nommés dès l'accueil pour simplifier la communication avec lui, le milieu ouvert, les parents, la juridiction et les partenaires extérieurs.

Concernant vos observations relatives au suivi des traitements prescrits, l'arrivée d'une infirmière en septembre 2013 a permis de structurer la prise en charge en matière de santé, notamment par la rédaction de fiches de procédures, ce qui a permis de sécuriser la prise des traitements. Les jeunes y adhèrent plus aisément et les éducateurs peuvent accompagner la prise médicamenteuse de façon encadrée.

Les médicaments sont rangés dans une armoire fermant à clé dans l'infirmerie. Des casiers au nom de chaque jeune sont placés dans le bureau des éducateurs. Ils contiennent les traitements individuels de chacun, la photocopie de l'ordonnance et la fiche de distribution des médicaments qui doit être signée par le professionnel donnant le médicament. Les originaux des ordonnances sont stockés dans le dossier de chaque jeune dans le bureau de l'infirmière.

L'implication de l'infirmière de l'établissement permet en outre d'établir des documents individuels tels que le RIS (recueil d'information santé) et le PAI (projet d'accompagnement individualisé). Il reste à améliorer la formalisation rigoureuse du document individuel de prise en charge.

Un travail a été engagé, suite à vos constats de carence, sur la mise en place d'activités éducatives proposées par les éducateurs. Les personnels éducatifs doivent proposer des activités éducatives dans les temps obligatoires. En effet, chaque jeune placé au CEF doit se voir offrir 30 heures d'activités hebdomadaires. Les cours et chantiers du pôle pédagogique de socialisation et d'insertion (sport, chantiers techniques et cours) couvrent environ 18 heures pour les jeunes en module d'accueil. Des activités sportives peuvent atteindre près de 12 heures certaines semaines en raison des journées *Sport pour tous* du mercredi. Il est donc recommandé aux éducateurs de proposer une palette d'activités pour environ 6 heures par jour. Ces activités collectives ou individuelles sont organisées entre 9h30 et 17h00. Elles revêtent un caractère obligatoire contrairement aux activités de soirées ou du week-end.

Les activités recensées sont :

- Sorties culturelles, sport, projets autour de la santé (petit déjeuner thématique 1er mardi du mois), ateliers cuisine du monde. De même, les différents ateliers mis en place au pôle santé nécessitent une participation et une forte implication des personnels éducatifs : espaces

d'échange (addiction, sexualité, violences), atelier bien-être, journées bénévolat à la croix rouge ;

- Préparation et organisation d'événements (« dîners presque parfait » / Fête de la musique).

Les temps de vacances scolaires sont consacrés à des chantiers d'embellissement ou d'aménagement des espaces, conduits par les éducateurs avec la collaboration du professeur technique ou de l'agent de maintenance. Ces chantiers participatifs sont récompensés de manière collective par des sorties ou des séjours organisés.

En conclusion, depuis septembre 2012 le CEF est entré dans une phase de construction de son identité et de réflexion sur les pratiques professionnelles. Des évolutions sont constatées par divers intervenants et partenaires extérieurs. La police nationale (commissariat de Sarcelles) souligne également un changement de comportement des jeunes du CEF et un apaisement général du climat social dans l'établissement. De même, les analyses statistiques démontrent une augmentation de la durée du placement, et un nombre croissant de jeunes qui vont jusqu'au terme de celui-ci. Ces évaluations résultent d'un travail rigoureux conduit par l'ensemble de l'équipe pour améliorer le cadre de vie et assurer le bien-être des personnes.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de ma parfaite considération.

Rue de la...



Jean-Jacques URVOAS